

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010 A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES:

- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

<u>ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :</u>

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010 A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

II- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

6. - Budget annexe Eau Potable: exercice 2010: Budget primitif

Ce budget a été élaboré dans le cadre strict des orientations budgétaires qui ont été débattues le 12 février dernier, débat que le Conseil d'Administration est invité à confirmer.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 8 573 233.85 €

En dépenses, outre le report de 1 393 772 € pour achever la tranche 1 de la liaison Férel-Rennes, des crédits sont inscrits en constructions pour 3 458 832 € pour l'équilibre de la section.

En recettes, les subventions accordées pour Férel-Rennes (999 000€), l'excédent capitalisé de la section d'exploitation (2 457 777 €) le virement de la section d'exploitation (768 906 €), l'excédent reporté de 2009 (709 702.€) et la récupération de TVA (1 448 620 €) apportent le financement des opérations.

En dépenses, l'achat de prestations (300 000 €) se limite à celles réalisées par la CARENE à Campbon. Le remboursement de la moitié des dépenses du barrage au Budget Principal est porté à 1 520 244 € du fait de l'important programme de modification du système de manœuvre des vannes.

En recettes, les ventes d'eau, estimées à 17 millions de m3, font l'objet d'une redevance versée par le délégataire pour 5 400 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif annexe « Eau Potable » pour l'exercice 2010 tel que proposé.
- Sollicite des différents financeurs, les subventions et participations afférentes.

Pour extrait conforme LE PRESIDENT

Yvon MAHE